



Louis XIII (1610-1643).
8 louis d'or «à la tête laurée»,
croix formée de huit «L» couronnés au revers, 1640, Paris, 53,97 g.
Adjugé : 289 280 €

DE L'OR EN PIÈCES

Constituée il y a une centaine d'années par un passionné, une collection de monnaies d'or françaises établissait des records.

Louis XIII une fois, deux fois, trois fois, quatre fois ! Parmi les huit pièces dépassant les 100 000 €, quatre étaient à l'effigie de ce roi. Un très beau succès pour le père de Louis XIV, que l'histoire a souvent laissé dans l'ombre de son royal fils. Cette collection réunie à la veille de la Première Guerre mondiale par le docteur P., homme d'une grande exigence qui se fournissait chez les meilleurs spécialistes, ne choisissait que les monnaies les plus rares et dans un parfait état de frappe (voir *Gazette* n° 43, page 75), se terminait sur le montant de 4 520 196 € : un total inédit pour ce type de vacation, marqué également par plusieurs records (voir page de droite).

: Louis XIII, devenu roi à 8 ans et demi à
 : l'assassinat de son père, y avançait donc
 : en majesté. 289 280 € s'inclinaient pour
 : ce 8 louis d'or «à la tête laurée» frappé
 : dans sa 40^e année, 203 306 € pour un
 : 10 louis «au buste drapé», de 1640
 : également, 164 320 € pour un autre
 : 8 louis de cette année-là, et enfin
 : 101 120 € pour un essai de l'écu «à la
 : Monnaie assise» de Jean Warin (1607-
 : 1672), réalisé en 1641. Il est vrai que c'est
 : à la fin de son règne – le roi mourra en
 : 1643 – que le système monétaire français
 : bénéficie d'une profonde transformation.
 : Diverses monnaies circulent, dont
 : certaines sont même étrangères, et il faut
 : remettre de l'ordre. Ainsi en 1640, une
 : grande réforme est entreprise sous la
 : conduite de Claude de Bullion. Grâce
 : à l'afflux de l'or espagnol, le souverain
 : a les moyens de mettre en circulation une

: belle pièce dans le précieux métal,
 : à laquelle il va donner son royal prénom,
 : le louis d'or. Dès lors et jusqu'à la
 : Révolution, la monnaie reposera sur le
 : système du louis, de l'écu d'argent
 : et du liard (cuivre). Richelieu,
 : grand protecteur des arts, a su
 : reconnaître le talent de Jean Warin.
 : Le graveur et médailleur d'origine
 : liégeoise avait créé en 1630 une médaille
 : à la gloire de son célèbre protecteur.
 : Sa réputation étant bien établie, il fut
 : sollicité pour graver le profil royal prêt
 : à ces pièces. Et en 1647, quatre ans après
 : le décès du monarque, il accéda au poste
 : convoité de contrôleur et graveur général
 : des Monnaies de France.

MARDI 6 DÉCEMBRE, SALLE 11 – HÔTEL
DROUOT. GIQUELLO & ASSOCIÉS OVV.
M. PARSY.

Charles X (1824-1830) ne manque pas d'allure sur cet essai en or de Tiollier d'une pièce de 100 francs. La monnaie est dans un état splendide, une qualité s'appliquant d'ailleurs à la majorité de celles de la collection. Lorsqu'il monte sur le trône, le dernier petit-fils de Louis XV désire faire frapper des monnaies à son effigie et fait réaliser des modèles d'essai pour celles devant prochainement être mises en circulation. C'est dans ce contexte que le graveur général Nicolas-Pierre Tiolier (1784-1843) en réalise une, d'une valeur nominale de 100 francs, totalement inédite. L'essai n'est pas transformé à l'époque mais le sera le 6 décembre 2022, à **176 960 €**.



Un buste lauré d'Henri II (1547-1559) restituait le roi dans toute sa majesté. Le deuxième fils de François I^{er} régna peu, touché mortellement lors d'un de ces tournois que la cour des Valois affectionnait tant. Il apparaissait ici sur un piéfort du Henri d'or «à la Gallia» frappé en 1555, pesant 14,29 g. Il s'agit d'une monnaie particulière qui, si elle présente les mêmes valeur faciale et effigie qu'une pièce traditionnelle, possède une double voire une triple épaisseur. C'était en effet une sorte de prototype, envoyé dans tous les ateliers monétaires du royaume pour servir de modèle. Une particularité qui le rend immédiatement reconnaissable et lui rapportait **106 076 €**, un record pour ce type d'objet, selon l'expert Thierry Parsy.

MARDI 6 DÉCEMBRE, SALLE 11 – HÔTEL DROUOT.
GIQUELLO & ASSOCIÉS OVV. M. PARSY.



Le roi se tient debout, tenant le sceptre, entouré de deux fleurs de lys rappelant la source divine de son pouvoir, une croix fleurdelisée dans un quadrilobe couronné de quatre fleurs apparaissant au revers. C'est sous cet aspect que Philippe IV le Bel (1285-1314) apparaît sur ce mantelet d'or (3,50 g), datant précisément d'avril 1305 et retenu à **145 360 €** – un record là encore. Ce souverain tient sa place dans la longue lignée des Capétiens et l'histoire de France pour avoir su renforcer son autorité sur les grands seigneurs du royaume, et pour avoir modernisé l'administration.

139 040 € saluaient un nouvel essai, celui-ci de nouveau d'une pièce de 100 francs, mais cette fois voulue par le roi des Français Louis-Philippe (1830-1848) et donnée au graveur général Joseph-François Domard (1792-1858). Lui non plus ne donnera pas naissance à une nouvelle monnaie, la pièce de 100 francs or n'apparaissant que sous Napoléon III, créée par le décret du 12 décembre 1854.